

Compliance

Code déontologique TRUMPF



Chères collaboratrices, chers collaborateurs,

TRUMPF s'est fixé comme objectif la qualité irréprochable en matière de produits et de procédés – mais aussi de déontologie. Cette volonté se base sur des valeurs que nous mettons en œuvre depuis des années dans nos Principes d'Entreprise (dont la dernière mise à jour remonte à 2008).

Le comportement de chaque employé de TRUMPF influence de manière décisive la réputation de notre société. En qualité de Management de TRUMPF, nous avons indiqué dans ce Code de Déontologie les principes déontologiques fondamentaux que nous souhaitons voir respectés par nos employés partout dans le monde.

Notre modèle de référence est un professionnel qui exerce son activité avec intégrité. Et c'est à la lumière de ce modèle que notre Code de Déontologie définit les comportements éthiques à adopter. Ce code vise également à sensibiliser et à informer les employés sur les comportements problématiques. Avant tout, il est fondamental de respecter les lois et les règlements et de faire en sorte que les intérêts de TRUMPF ne soient pas illégitimement mis en péril.

Nous attendons de la part de chacun de nos employés qu'ils agissent conformément à ce Code et aux valeurs de TRUMPF. Nous vous rappelons que vous devez être conscients des responsabilités qui vous incombent en ce qui concerne la réputation de notre société. Cette réputation est inestimable pour nous.

En septembre 2017,

Nicola Leibinger-Kammüller



01 Principe directeur

Nous respectons la législation.

Les lois et les règlements des pays où nous exerçons notre activité doivent être respectés. Ce principe constitue une valeur de base et s'applique quels que soient les risques de poursuite.

Les agissements illégaux n'apportent aucun bénéfice à notre société car ils ne sont pas éthiques et peuvent entacher notre réputation. Ils peuvent également entraîner des poursuites judiciaires, des pertes d'activité et le versement de dommages et intérêts.

Les employés commettant des agissements illégaux doivent savoir qu'ils risquent de faire l'objet de poursuites judiciaires. Le respect des lois a donc avant tout pour fonction de protéger les employés eux-mêmes. Cet aspect est particulièrement vrai dans les pays où les procédures judiciaires ne respectent pas toujours le principe d'un procès juste et légitime.

Tous les employés devront garantir qu'ils connaissent les législations en vigueur dans le secteur relevant de leur responsabilité et qu'ils les respectent. En cas de doutes, n'hésitez pas à vous adresser aux spécialistes cités dans l'entreprise s'ils existent (par ex. dans le domaine juridique, fiscal, des exportations), au cadre dirigeant ou au directeur commercial.



02 Respect du principe de concurrence loyale

Nous croyons en la concurrence loyale.

Nous ne passons pas d'accords avec les concurrents et nous respectons les lois régissant la concurrence. En particulier, il est interdit de conclure des accords avec des concurrents en ce qui concerne les prix ou les conditions de vente, de se partager des marchés, des régions ou des clients tout comme il est interdit de coordonner des stratégies en matière de devis, de développement ou de production. Il faut souligner que non seulement les accords explicites sont illégaux à cet égard mais aussi les pratiques concertées.

Les échanges d'informations avec les concurrents (en particulier en ce qui concerne les prix, les coûts, les marges, les ventes, les conditions de vente, les clients, les offres, les développements de produits, les capacités de production) pourront être considérés comme des pratiques concertées et ils ne seront donc pas autorisés.

Les violations des règles garantissant la concurrence loyale sont poursuivies sans relâche par les autorités et peuvent entraîner des sanctions susceptibles de mettre en péril le futur de la société.



03

Corruption, cadeaux et autres libéralités illégitimes

Nous sommes contre la corruption et les trafics d'influences.

La corruption et les trafics d'influences vont à l'encontre de l'éthique, sont illégaux et représentent un gros risque pour nos employés et pour notre société. Ils sont absolument contraires aux intérêts de TRUMPF et devront toujours être refusés.

Nous n'offrons pas d'avantages illégitimes à nos partenaires commerciaux et nous n'en n'acceptons pas de leur part. Nous sommes prudents quand nous offrons ou acceptons des cadeaux ou d'autres libéralités (par exemple des invitations à des repas ou à des événements). En aucun cas, ces derniers ne pourront être offerts de manière à ce que leur acceptation soit maintenue secrète par la personne concernée ou génère pour elle une quelconque obligation personnelle. En cas de doute, consultez votre supérieur. Agissez toujours avec une prudence extrême vis-à-vis des fonctionnaires : les prescriptions légales à leur égard sont très sévères partout dans le monde.

Les commissions ou rémunérations destinées aux concessionnaires, agents ou conseillers requièrent un accord écrit, ne pourront être perçues qu'au titre de prestations légitimes effectivement réalisées et devront être raisonnablement proportionnelles à la valeur de ces prestations.



04

Impôts et subventions

Nous sommes contre les fraudes fiscales et les fraudes en matière de subventions et nous ne favorisons ni ne soutenons de tels comportements.

Les employés doivent savoir que le risque qu'ils soient découverts en cas de fraude fiscale est particulièrement élevé dans la mesure où le personnel des impôts effectue des audits réguliers et exhaustifs. Les soupçons entraînent très rapidement des interventions de la part des autorités chargées d'appliquer la loi. Si des clients ou des fournisseurs sont concernés, les enquêtes de suivi de l'audit fiscal sont envoyées aux autorités fiscales compétentes et vice versa.

Il est souvent difficile d'évaluer les questions liées aux impôts et aux subventions. En cas de doutes, n'hésitez pas à vous adresser aux spécialistes cités dans l'entreprise s'ils existent, au département fiscal central ou au directeur commercial.



05 Commerce international

Nous respectons toutes les règles en vigueur en matière de commerce international.

Cette obligation concerne plus spécifiquement le respect des restrictions applicables en matière d'importation et d'exportation, l'obtention des permis nécessaires et le paiement des droits et des taxes de douanes y afférant. En cas d'incertitudes, n'hésitez pas à faire appel aux chargés des contrôles douaniers ou du contrôle de l'exportation de la société respective ou du département des douanes et du commerce extérieur.

Le respect de ces dispositions fait l'objet de contrôles réguliers effectués par les autorités. Des sanctions importantes s'appliquent en cas d'infraction.

06 Sécurité du produit et du lieu de travail et protection de l'environnement

Nous évitons de mettre le public et l'environnement en danger.

Nous appliquons les critères les plus stricts en matière de qualité et de sécurité de nos produits et de nos prestations. Nous surveillons en permanence les performances de nos produits sur le marché et fournissons notre assistance à la clientèle en matière de prévention des risques, quels qu'ils soient.

Nous garantissons un environnement de travail sûr. Les consignes de sécurité doivent être strictement respectées et surveillées en permanence de manière à garantir leur efficacité. Les problèmes de sécurité doivent être immédiatement signalés et corrigés. Les cadres dirigeants jouent un rôle fondamental à cet égard.

Nous ne gaspillons pas les ressources naturelles et faisons tout notre possible pour que cela s'applique également à nos produits. Nous prenons soin d'éviter toute répercussion nocive sur l'environnement. Nous évitons tous les risques écologiques et respectons les lois en matière de protection de l'environnement.

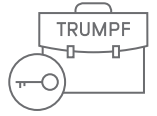


07 Conflits d'intérêts

Nous soutenons les intérêts de TRUMPF et évitons tout ce qui pourrait leur porter atteinte.

Les deuxièmes emplois ou les activités commerciales parallèles devront faire l'objet d'un accord préalable de TRUMPF. Ce principe s'applique en particulier aux activités parallèles exercées pour des concurrents, des clients ou des fournisseurs de TRUMPF ou aux participations financières dans les sociétés de ces derniers. Si des membres de votre famille proche sont concernés par ces activités ou ces participations, vous devrez en informer votre supérieur, le service du personnel compétent ou votre directeur commercial.

Nous séparons strictement nos intérêts privés et professionnels et n'utilisons pas notre emploi chez TRUMPF pour obtenir des avantages personnels. Nous évitons d'embaucher des partenaires commerciaux à des fins personnelles. Nous ne favorisons pas certains partenaires commerciaux par rapport à d'autres à des fins personnelles.



08 Biens de la société et secrets d'entreprise

Nous protégeons les droits de propriété intellectuelle et matérielle de TRUMPF.

Nous utilisons les équipements avec soin et nous les employons en vue de l'usage pour lequel ils sont prévus. Nous ne les utilisons pas – plus spécifiquement les ordinateurs, les ordinateurs portables, les lignes téléphoniques ou les téléphones mobiles – à des fins personnelles sauf si cela a été expressément approuvé.

Les fonds devront être utilisés prudemment et de manière responsable. Les frais non nécessaires devront être évités. Nous prenons nos décisions commerciales sur la base d'une analyse économique exhaustive des opportunités et des risques. Nous accordons par ailleurs la plus haute importance à l'intégrité de notre partenaire commercial.

Dans la mesure où nous sommes une société centrée sur la technologie et caractérisée par des investissements élevés en termes de recherche et de développement, nous dépendons beaucoup de la protection de nos inventions et notre savoir-faire. Nous accordons par conséquent une très grande attention à la protection de la propriété des informations. Le fait qu'aucun tiers non autorisé n'ait accès à des informations détenues par la société devra être garanti. Ce principe s'applique également aux informations confidentielles que nous recevons de la part de nos partenaires commerciaux. Si des circonstances particulières (par exemple projets de développement critiques pour des clients ou activités relatives à des fusions ou à des rachats) requièrent un niveau de confidentialité particulièrement élevé, nous ne communiquerons pas ces informations aux collègues qui ne seront pas tenus d'être informés.



09

Protection des données à caractère personnel

Nous traitons les données à caractère personnel de manière responsable.

Nous utilisons les données à caractère personnel de nos collègues et de nos partenaires commerciaux exclusivement aux fins pour lesquelles elles nous ont été confiées et nous garantissons strictement leur confidentialité. Les lois régissant la protection des données à caractère personnel devront être strictement respectées.



10

Documentation des transactions commerciales

Nous documentons les transactions commerciales importantes de manière claire et dans les délais.

Les rapports internes et externes doivent être corrects et exhaustifs de manière à ce que le destinataire dispose d'un compte-rendu précis. Nous sommes fidèles à la présentation des faits et utilisons un mode d'expression professionnel. Toutes les conclusions prématurées devront être évitées.

Les documents qui pourront être requis à des fins de suivis internes – anticipés ou permanents – ou dans le cadre d'enquêtes officielles ne pourront pas être détruits, retirés ou modifiés.



Domaine d'application, mise en œuvre et développement durable

Tous les employés de TRUMPF, où qu'ils se trouvent dans le monde, sont tenus de respecter ce Code de Déontologie. Des procédures ou des formations spécifiques à un pays ou à un sujet pourront être envisagées et mises en œuvre quand cela sera nécessaire.

Nos cadres dirigeants jouent un rôle fondamental. Chaque manager est appelé à donner l'exemple en matière de déontologie et en ce qui concerne les valeurs de TRUMPF décrites dans le Code. Il/elle constitue le premier point de contact pour les membres de leurs services souhaitant poser des questions sur les bons comportements à adopter dans des cas donnés. Il leur incombe également de garantir le respect de ce Code dans le secteur relevant de leur responsabilité.

Les violations de ce Code de Déontologie ne seront pas tolérées et elles entraîneront des sanctions disciplinaires. Tous les signalements de violations feront l'objet d'une enquête.



Contact

Pour toutes les questions relatives à ce Code ou au bon comportement à adopter dans des cas donnés, veuillez vous adresser à votre supérieur, au directeur commercial ou au service juridique de l'entreprise.

En outre, il existe deux voies officielles pour soumettre des alertes relatives à des incidents de conformité et poser des questions relatives à des thématiques de conformité :

1. Adresse e-mail de conformité

Des alertes sont envoyées au Chief Compliance Officer par l'adresse e-mail de conformité.

compliance@de.trumpf.com

Si les informations sont fournies en toute bonne foi à cette adresse e-mail, l'identité de la personne qui les aura fournies restera confidentielle.

2. Système de donneur d'alerte externe

Le système de donneur d'alerte externe où l'anonymat est garanti par des contraintes techniques peut également être utilisé.

<https://trumpf.integrityplatform.org/>



Notes

A series of 15 horizontal dotted lines, evenly spaced, providing a template for handwritten notes.

